

dans l'économie et la dissociation des provinces, des entreprises ou des particuliers.

Où en sommes-nous aujourd'hui à cet égard? Pourquoi supprime-t-on la surtaxe de 3 p. 100? J'espère qu'elle a disparu à jamais, car ce fut un incident extrêmement déplorable. On supprimera la taxe d'accise de 15 p. 100 sur certains types d'appareils électroniques. Ce n'est pas précisément le genre d'appareils qu'achèteront les citoyens à faible revenu. Ce ne sont pas ces derniers qui profiteront de la mesure. Soit dit en passant, le député de Grenville-Carleton (M. Blair) devrait en discuter avec les détaillants d'appareils électroniques de sa circonscription, le ministre ayant prétendu que la suppression de la taxe de 15 p. 100 sur un téléviseur de \$500 signifiera une économie de \$75. Bien entendu, c'est absolument absurde, car les choses ne se passent pas de cette façon-là. La taxe de 15 p. 100 disparaîtra au niveau des fabricants. L'appareil, à son entrée dans notre pays, peut coûter \$200 ou \$250, disons \$200, de sorte que la taxe était en réalité de \$30 et non de \$75. Mais les électeurs du député lui diront aussi, comme les miens me l'ont dit, que la réduction se résorbera à leur niveau.

Il est probable que chez Westinghouse, on en est content. La récupération s'est faite sur les concessionnaires et les détaillants. Ce n'est pas Westinghouse qui supporte les pertes. Ce sont les détaillants et les concessionnaires qui ont les marchandises en stock et non pas Westinghouse qui ne les a pas vendues car elle n'a encore rien payé sur les marchandises qui se trouvent dans ses entrepôts. Je m'excuse auprès de Westinghouse de citer son nom en exemple, mais c'est la même chose pour toutes ces sociétés. Aucune taxe ne leur est appliquée tant que les marchandises restent dans les entrepôts du fabricant et celui-ci n'a donc aucun versement d'impôts à faire alors que le marchand en gros et le détaillant ont été obligés de payer sans remboursement possible. Ne parlons donc pas d'une économie de \$75 sur des postes de télévision de \$500. L'économie se produira à un niveau beaucoup plus bas.

Espérons cependant que cela aidera l'industrie de l'électronique. Dieu sait à quel point elle en a besoin, mais je me demande s'il n'est pas trop tard car nombre d'entreprises font fabriquer les composants électroniques à l'étranger et certaines ne procèdent même pas au montage au Canada. Elles utilisent leur nom commercial pour la vente mais je ne citerai pas nos différents constructeurs qui jouent simplement le rôle de concessionnaires de constructeurs japonais, par exemple. C'est aussi simple que cela. Ils versent des commissions aux fabricants étrangers et agissent ici en tant que concessionnaires. Cela ne stimulera pas l'emploi au Canada. Il est possible que cela fera monter les ventes d'un concessionnaire ou d'un détaillant. Peut-être cela encouragera-t-il des gens à lancer une entreprise de construction électronique, mais finalement les emplois seront créés au Japon, en Europe ou ailleurs. L'industrie électronique canadienne a subi des coups mortels et n'a jamais reçu d'aide. D'après ce que j'ai lu, cette mesure est une aide de dernière minute qui arrivera peut-être trop tard pour beaucoup.

On peut en dire autant de quelques-uns des nouveaux tarifs douaniers pour l'industrie pétrochimique. C'est une situation déplorable et pourtant nous allons attendre que toute une série de congédiements se produise après quoi on nous dira que la production est réduite peu à peu dans

des secteurs entiers d'usines. Des laboratoires sont désorganisés, comme celui de Chemcell à Edmonton par exemple, où 125 employés très compétents qui y travaillaient depuis 15 ou 17 ans, ont été mis à pied.

Voyons la situation. Le ministre et le gouvernement sont responsables de bien des choses en ce qui concerne l'industrie lourde des produits chimiques. Le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) se souvient sûrement des critiques, des mises en garde, des avertissements et des exhortations adressés à lui surtout, et à son prédécesseur, au sujet de la négociation Kennedy et de ses répercussions sur l'industrie chimique lourde. Et pour compliquer les choses, il y a moins de deux ans environ, pour combattre l'inflation et prévenir la montée des prix, on a télescopé plusieurs réductions progressives des droits de douane sur les produits chimiques lourds, avec la mise en vigueur anticipée des concessions de la négociation Kennedy. Quatre ou cinq ans pour une réduction progressive de ce genre c'était déjà difficile, mais faire cela en deux ans, c'en était trop. Ensuite beaucoup de ces usines dont la production dépend dans une proportion de 70 à 75 p. 100 de nos exportations, ont été sévèrement atteintes en juin dernier comme on le pense bien par le décrochage du dollar et n'ont pu supporter la hausse automatique des prix de 7 à 8 p. 100. Le ministre et ses fonctionnaires doivent rendre compte à la Chambre et au pays de leur façon d'agir envers cette industrie. Ils ne peuvent prétendre qu'il y aurait eu des prêts et dire qu'ils allaient faire ceci ou cela. Fermer des usines, ajourner la construction de nouveaux établissements, voilà à quoi tout cela aboutira en fin de compte. C'est là que la situation devient critique. Puis-je déclarer qu'il est 1 heure, monsieur l'Orateur?

**M. l'Orateur suppléant:** Comme il est 1 heure, je quitte le fauteuil jusqu'à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

#### REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

**L'hon. M. Lambert:** Monsieur l'Orateur, après avoir exposé les répercussions des budgets précédents et de celui-ci sur certaines industries, en particulier, je voudrais traiter brièvement de certaines propositions fiscales pour déterminer si elles donnent vraiment la plus haute priorité au soutien et à l'expansion de l'économie. Je ne puis en aucune façon traiter de toutes les dispositions fiscales du budget économique de 1971 et du réaménagement fiscal à venir, mais je voudrais quand même en signaler quelques-unes.

Tout le monde, je crois, se réjouit de l'augmentation qui porte les exemptions personnelles à \$1,500. J'aurais préféré une formule de dégrèvements fiscaux, persuadé qu'elle aurait été plus souple et plus juste si on avait voulu faire les rajustements nécessaires sans instaurer des changements aussi généralisés.

Sous réserve des prescriptions couchées en petits caractères et des règlements qui viendront s'appliquer, je crois que la déduction pour les frais de garde d'enfant sera fort utile dans certains secteurs. On a supprimé quelques-